

dépensé quelque 10 millions de dollars en 1975-1976, dont 1,93 million ne sont pas réclamables parce qu'imputables uniquement à la présence canadienne à Chypre. A cette dépense s'est ajouté un montant de \$800 000 de frais de transport aérien qui seront remboursés par l'ONU. Au Moyen-Orient, environ 1 000 Canadiens servent dans la FUNU II et la FNUOD, à un coût annuel total de 13 millions de dollars (soldes et allocations comprises), dont 7 millions environ sont remboursés chaque année par l'ONU. Sa participation aux trois opérations de maintien de la paix a représenté pour le Canada des dépenses nettes de quelque 6 millions et demi de dollars pour l'année financière 1975-1976, soit environ 10 p. cent de sa contribution totale à l'Organisation des Nations Unies pour la même année (aide alimentaire non comprise).

Bien qu'aucun décaissement public n'entre en jeu à ce titre, un dernier aspect de la contribution du Canada aux Nations Unies mérite mention: près de 300 Canadiens sont au service des secrétariats de l'ONU, de ses programmes et de ses organismes. Ils y travaillent aux échelons professionnels et supérieurs, deux occupant, respectivement, les rangs de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général. Les Canadiens peuvent poser leur candidature à des postes du Secrétariat pour lesquels ils sont qualifiés et beaucoup le font chaque année avec l'appui du gouvernement fédéral. Les possibilités d'avancement ne sont peut-être pas aussi grandes qu'au niveau national, mais le personnel de l'ONU est très bien rémunéré selon les normes canadiennes, et nombreux sont ceux qui ont réussi à faire carrière dans le service public international.

B) Adhésion du Canada aux organismes des Nations Unies

Le Canada est membre des Nations Unies, des institutions spécialisées, de l'AIEA et du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce). Beaucoup de ces organismes donnent naissance à une multitude de comités et de commissions (on en dénombre 143, en comptant leurs divers organes directeurs et conseils d'administration). Au 1^{er} janvier 1977, le Canada fait partie de 91 d'entre eux, auxquels il a adhéré par voie de souscription, d'élection ou de nomination.

Dans la grande majorité des cas, le Canada adhère à ces organismes par voie d'élection. Mais il y a quelques exceptions notables. Ainsi, le Canada est considéré comme membre des organisations de maintien de la paix de l'ONU (ONUST, FUNU, FNUOD, UNMOGIP et UNFICYP), du simple fait que ses nationaux font partie des forces dont ces organisations sont responsables. Il a accédé au conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) parce qu'il est l'un des neuf pays les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique. Ses désignations d'"Etat d'importance industrielle majeure" et d'"Etat d'importance majeure dans le transport aérien" lui permettent également de siéger aux conseils d'administration respectifs de l'OIT et de l'OACI. Pour des raisons semblables, il est aussi élu ou "nommé automatiquement" aux conseils des gouverneurs du FMI et de la BIRD. Enfin, un siège comblé par voie de nomination lui est traditionnellement réservé au conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID).